

le 19 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DAC 1525** Subventions (312.969 euros) conventions et avenant avec 13 établissements cinématographiques.

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,**  
**rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 12 conventions et un avenant relatifs à l'attribution de subventions d'investissement avec 13 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement, en date du 4 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, en date du 4 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> commission, et M. Bertrand JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> commission,

## Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 60.000 euros est attribuée à l'association Forum des images, 1 Porte Saint-Eustache, Forum des Halles, 75001 Paris afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du Forum des images.

Au titre de 2014, la subvention de fonctionnement et d'équipement attribuée est fixée au total à 6.277.000 euros soit un complément de 60.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20373 ; 2014\_07385.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 20.912 euros est attribuée à la SARL Carlotta Cinémas, 20, rue du Temple (4e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma Le Nouveau Latina (4e).

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 14.972 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51 rue des Ecoles (5e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma Le Champo (5e).

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 13.817 euros est attribuée à la SARL Moteur 5, rue des écoles (5e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma Grand Action (5e).

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 3.675 euros est attribuée à la SARL Le Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines (5e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma le Studio des Ursulines (5e).

Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de 9.874 euros est attribuée à la SA Les écrans de Paris, 30 avenue Marceau (8e) Paris afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma Le Reflet Médicis (5e).

Article 7 : Une subvention d'investissement d'un montant de 15.701 euros est attribuée à la SARL Studio Galande, 42 rue Galande (5e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma le Studio Galande (5e).

Article 8 : Une subvention d'investissement d'un montant de 52.000 euros est attribuée à la SARL Cinépoque, 67 rue Monsieur Le Prince (6e) Paris afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma Les 3 Luxembourg (6e).

Article 9 : Une subvention d'investissement d'un montant de 14.151 euros est attribuée à la SA CINELBA, cinéma Le Balzac, 1 rue Balzac (8e) Paris afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma Le Balzac (8e).

Article 10 : Une subvention d'investissement d'un montant de 40.450 euros est attribuée à la SARL Cinevog 101, rue Saint-Lazare (9e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma 5 Caumartin (9e).

Article 11 : Une subvention d'investissement d'un montant de 50.000 euros est attribuée à la SARL Brady Spectacles, 39 boulevard de Strasbourg (10e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma le Brady (10e).

Article 12 : Une subvention d'investissement d'un montant de 4.545 euros est attribuée à la SARL CTAV 14, 14 rue de Troyon (17e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma le Club de l'étoile (17e).

Article 13 : Une subvention d'investissement d'un montant de 12.872 euros est attribuée à la SARL Studio 28, 10 rue Tholozé (18e) Paris, afin de participer aux travaux et à l'acquisition de matériels relatifs à la mise en accessibilité du cinéma Le Studio 28 (18e).

Article 14 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 12 conventions et l'avenant, dont les textes sont joints à la présente délibération, qui en fixent les conditions de versement.

Article 15 : Les dépenses correspondantes d'un montant total de 312.969 euros seront imputées pour l'exercice 2014 et ultérieurs, sur le chapitre 20, nature 2042, fonction 314, ligne VE40013 : Provision pour subventions d'investissement au titre du cinéma. Mission 90010-99-010, n° d'individualisation 14-V00458 DAC, n° AP 14V04554.